

Le Journal des Trois-Rivieres

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTERAIRE

REDIGE PAR UN Comite de Collaborateurs

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS

EDITEURS-PROPRIETAIRES G. DESILETS & FRERE

FRANCE

Paris, 1er août.

Il tombe sur la tête du général Boulanger une tuile assez dégrable. Ces jours derniers, divers journaux ont publié une lettre qu'on disait écrite par M. Boulanger à son ancien chef et dans laquelle le ministre de la guerre remerciait chaleureusement le duc d'Aumale d'avoir contribué à son avancement. La lettre était bien d'un homme reconnaissant et courtis. Aussi quelques journaux républicains fort dévoués à M. Boulanger en furent gênés. Ils prétendirent même que la lettre était fautive. Ils n'avaient pas tout à fait tort; mais ils étaient loin d'avoir raison. Le démenti des amis de M. Boulanger a décidé sans doute quelq'un de l'entourage du duc d'Aumale à faire publier la vraie lettre que le collègue de M. de Freycinet adressa à Mgr le duc d'Aumale quand il fut nommé général de brigade. Or, cette lettre est aussi compromettante que l'autre. M. Boulanger y appelle le duc d'Aumale "monseigneur" gros comme le bras. Et comme c'est à "monseigneur" qu'il doit sa nomination au grade de général de brigade, il exprime à "monseigneur" toute sa reconnaissance. Et il ajoute que bête serait le jour où il pourrait servir "un chef tel que lui." Or, M. Boulanger, vous le savez, a traité le duc d'Aumale à la tribune comme un "officier de cour" et il s'est moqué des réels services rendus par son ancien chef à l'armée. En outre, sur une observation piquante de M. de La Rochechouart, le général Boulanger a déclaré avec emphase que le duc d'Aumale n'avait jamais été mêlé en rien à sa nomination au grade de général. Voilà évidemment un général qui en devenant républicain a adopté une singulière façon de comprendre la loyauté et l'honneur. Cependant ce même général présidait avant-hier la fête annuelle de la Maison d'éducation de la légion d'honneur et s'abandonnait pour l'usage des maîtres et des élèves de la maison à des tirades véhémentes sur le culte de l'honneur et de la patrie. Il est jol, le Bayard de M. de Freycinet! Mais doit-on s'en étonner? A des ministres ingénieux il faut des collègues ingénieux.

M. Jules Ferry ne s'est point contenté d'un petit manifeste électoral pour parler de la France représentée par les électeurs de son petit canton vosgien. Il a prononcé un grand discours que les journaux opportunistes publient avec respect, comme ils publièrent jadis les discours de feu Gambetta; mais l'enthousiasme manque et on s'en tait à l'égard d'un parti en décadence. Cependant M. Jules Ferry, lui, ne manque pas de cette belle impudence qui lui a si longtemps réussi. Il parle avec un dédain amusant de la disette d'hommes de talent dont souffre le parti conservateur. M. Jules Ferry est apparemment de ceux dont il est dit qu'ils voient la paille dans l'œil de leur voisin et non la poutre qui est dans leur leur. Il serait bien embarrassé de nommer les hommes de talents qui ont surgi dans la gauche, tandis que la droite a fait des recrues sérieuses. Il suffit de nommer de passant, MM. de Vilaine, Ponchery, de Martimbre, Maurice, de Bionchery, de Lecelles, dont la Chambre a entendu d'excellents discours sur les questions politiques comme sur les questions d'affaires. Cependant soyons justes; M. Jules Ferry veut bien reconnaître que la droite a deux hommes de valeur dans Mgr Freppel et dans M. de Mun. Il est bien bon; mais s'il était sincère il avouerait que la gauche ne possède pas un seul homme qui approche de ces deux orateurs de la droite pour le talent, pour l'instruction. Je ne dis rien de la haute inspiration de leurs actes et de leur pensées; ce sont là des questions qu'il ne faut point aborder avec des républicains.

Ils ont des haines; ils ont des appétits et c'est tout. Détester la religion et conquérir le pouvoir, voilà le mot d'ordre de tout républicain digne de ce nom. Bien fou est le pays qui peut, malgré de si amères expériences, compter sur les républicains pour voir fleurir le règne de la vertu, si indispensable pourtant, d'après Montesquieu, au salut des Républiques.

En même temps que M. Jules Ferry, une autre illustration opportuniste occupe un peu l'attention du public à propos des élections. Je veux parler de M. Bert qui, au milieu des labeurs, de sa résidence, ne néglige point de courtiser les suffrages de ses concitoyens. Il est en effet soumis à la réélection dans son département de l'Yonne et, bien entendu, il n'entend point perdre son siège de conseiller général. Du reste, dans sa lettre à ses électeurs, il déclare qu'il aura bientôt fini sa mission au Tonkin et qu'il reviendra alors parmi ses concitoyens. Or dans le discours qu'il a dernièrement prononcé à Hanoi dans une séance du conseil supérieur de la colonie, il a déclaré, au contraire, qu'il fallait commencer à se mou-

vement à l'œuvre. Il y a, ce me semble, contradiction entre les deux déclarations, à moins que M. Paul Bert ne soit allé là-bas uniquement pour faire une excursion d'amateur, au grand profit de sa bourse.

LA MARCHÉ.

Tout le monde marche et cependant combien savent marcher? Marcher ne consiste pas seulement à faire mouvoir ses jambes et à poser ses pieds pour faire franchir au corps un espace déterminé, non, mais c'est tout en conservant au corps l'équilibre de son assiette et celle de la démarche, franchir le plus grand espace possible dans le moindre temps, avec le minimum de dépense de force. De ce principe, il ressort le fait que le système de marche et son allure doivent varier suivant les circonstances à la marche en plaine n'exigent pas les mêmes conditions que la marche en montagne cette dernière devant se modifier suivant qu'il s'agit de monter ou de descendre sur les chemins en pente.

Or, est-ce bien d'après ces principes que nous marchons, savons-nous marcher? Marcher étant du ressort de la gymnastique il lui appartient de corriger ce qu'il y a de vicieux dans la marche des enfants élevés au collège ou à l'école primaire. Actuellement les enfants des bataillons scolaires de la ville de Paris sont soumis à un bon entraînement, et on doit souhaiter que tous les instituteurs des villes et des campagnes soit tenus d'apprendre à leurs élèves à marcher suivant une méthode rationnelle, qui leur donne peu à peu la force, de l'assurance et de la vitesse, tout en fortifiant les organes de la respiration.

C'est en effet sur ces organes qu'il convient de veiller; il ne faut pas demander à l'homme plus qu'il ne peut donner et c'est peu à peu, en augmentant tous les jours d'une fraction minime la vitesse du pas et la distance à franchir dans un temps donné que l'on arrivera à former de bons et solides marcheurs.

La distance que peut franchir un piéton et sa résistance aux effets d'une longue marche a été recherchée et expérimentée il y a quelques temps, en Italie, par le docteur Astegiano (Giovanni). On avait nié qu'un homme, quelles que fussent ses qualités de fort marcheur, pût franchir en un jour, sans fatigue excessive, cent kilomètres à pied. Le 15 octobre 1884, le lieutenant Olivier partit de Modène à une heure du matin pour Villafranca, arriva dans cette ville à neuf heures du soir. En vingt heures, il avait parcouru 101 kilomètres. D'un autre côté, un lieutenant du nom de Richard fit en une journée une étape de 105 kilomètres, en allant de Modène à Forlì, par Bologne.

C'est un bon exercice un constant entraînement qui produit de tels marcheurs. Sans doute on ne peut espérer atteindre souvent des résultats comparables à ceux qui ont été cités ci-dessus, mais on peut s'en rapprocher et obtenir une bonne moyenne de rapides marcheurs.

De tout temps on a signalé des prouesses de marche démontrant ce qu'on peut obtenir de l'homme quand il est puissamment doué. Alexandre le Grand possédait un coureur qui franchissait 223 kilomètres en un jour. A Rome, les coureurs officiels pouvaient parcourir de 150 à 180 kilomètres.

Ces deux exemples se rapportent aux espaces franchis en un seul jour. Comme fait du même ordre, on cite encore un capitaine anglais du nom de Launders comme l'un des marcheurs ou, comme le disent les Anglais, de *pedestrian*, qui parcourait 16 kilomètres pendant une première heure et demie et 33 en trois heures.

Il y a quelques années à Alger, un marcheur surnommé l'Homme-Etincelle fit en une heure et demie, sur la grande place d'Alger, quatre-vingt-cinq fois le tour d'une piste indiquée sur cette place et se trouvait ainsi avoir parcouru 55 kilomètres.

Comme persistance du maintien de la force chez un marcheur on rappelle le cas de ce capitaine Barclay qui au commencement de ce siècle, paria faire mille milles en mille heures. — Le mille anglais vaut environ 1600 mètres — Il gagna son pari haut la main, puisqu'au lieu de 40 jours qui lui étaient accordés, il exécuta son tour de force en 32 jours.

SCIENCE

VOYAGE AUTOUR DU MONDE EN CANOT.

Les Américains ne se laisseront jamais dépasser en matière d'inventions saugrenues. Avant le citoyen qui vient de

franchir le Niagara dans un tonneau, un marin du nom de John Traynor était parti, il y a bientôt deux ans, de Bath (Etats-Unis) pour faire le tour du monde dans une petite embarcation avec son aménagement du coût de 300 dollars et qui avaient été fournis par le docteur Bibber, de Bath.

On suppose que Traynor s'était perdu en mer avec son embarcation car on n'a plus entendu parler de lui depuis le jour où il avait quitté Terre-Neuve. Traynor pressa au commencement de son voyage, s'était heurté à une goëlette et avait dû se réfugier à Terre-Neuve pour faire réparer son embarcation. Quoi qu'il en soit le docteur Bibber a reçu, depuis de nombreuses lettres de marins, se disant prêt à tenter de nouveau l'aventure s'il voulait leur fournir un nouveau canot.

Aucun cependant ne s'était encore présenté en personne jusqu'à ces jours derniers, quand un nommé Richard Chaudier, âgé de quarante-six et originaire de Northampton (Massachusetts), est allé trouver le docteur Bibber. Le marin ayant réussi à plaire à M. Bibber, il a été convenu que celui-ci fournirait une embarcation à rames toute armée, de 14 pieds de longs.

De son côté l'entrepreneur Chaudier s'était engagé à traverser d'abord l'Atlantique, à se rendre en Suède et en Norvège à descendre dans la Méditerranée en longeant les côtes de France et d'Espagne, à passer le canal de Suez, la mer Rouge l'océan Indien et le canal sud du Pacifique jusqu'à l'Australie, à partir de là pour San-Francisco par la Chine et le Japon et enfin, à se rendre par terre jusqu'au Mississippi, à descendre ce fleuve jusqu'au golfe et à contourner les côtes de l'Atlantique jusqu'à Bath, son point de départ, en passant par New-York. L'embarcation dans laquelle Chaudier doit tenter ce périlleux voyage sera prête dans une quinzaine de jours et l'audacieux marin se mettra aussitôt en route.

GASCON ET MARSEILLAIS

Gascon.—Je sante si haut, qu'il me faut au moins deux minutes pour revenir à terre.

Marseillais.—Et moi, je saute si haut, que je m'ennuie en l'air.

Gascon.—Je cours si vite autour d'une table, que je marche sur mes propres talons.

Marseillais.—Quant je cours, mon ange gardien n'est pas capable de me suivre. Gascon.—Dans mon pays, il fait si chaud, pendant l'été, qu'on peut cuire un œuf au soleil.

Marseillais.—Chez nous, les poules pondent tout cuites.

Gascon.—Je suis employé dans une maison de commerce si importante, qu'il nous faut plus de mille francs d'encre par année.

Marseillais.—La belle affaire! Nous économisons annuellement pour plus de mille francs d'encre en ne mettant pas les points sur les i.

Gascon.—Notre grand-livre est si lourd qu'il faut quatre hommes pour le porter.

Marseillais.—Et le nôtre est si large, que le patron prend une voiture pour aller du *Dot* à l'*Avoir*.

Gascon.—Mon pays est si fertile, quand on y plante une allumette, six mois après on trouve un arbre.

Marseillais.—J'avais un jour planté un bouton dans le jardin de mon père: le lendemain je trouvais à la place un costume complet.

Gascon.—J'ai vu un navire dont le grand mat avait cent pieds de diamètre.

Marseillais.—J'en ai vu un dont le grand mat était tellement gros, qu'un matelot qui avait entrepris, à la suite d'un pari, d'en faire le tour, n'est jamais revenu.

Gascon.—Je criss que vous exagérez légèrement.

Très important

COUPE ET FACON D'HABITS

Omer Lamothe

SUCCESEUR DE FEU DAME LAMOTHE

No 13 RUE ST ANTOINE.

A la plaisir d'annoncer aux nombreux clients de l'établissement qu'il continue à recevoir des commandes pour habillements, comme par le passé. Une dizaine d'années d'expérience dans les meilleurs ateliers de Montréal et sous la direction de Madame Lamothe, sa mère, le mettent en état de donner entière satisfaction au public et à tenir son atelier sur le même pied qu'auparavant. Les commandes seront remplies avec le plus grand soin, par des ouvriers de première classe, aux mêmes prix que par le passé, c'est-à-dire meilleur marché que partout ailleurs. On compte le bienveillant patronage du public et plus particulièrement des anciennes pratiques de la Maison.

BUREAU DE POSTE DE TROIS-RIVIERES.

8 Novembre 1886.

Table with columns: MALLES, ARRIVÉE, CLÔTURE. Rows include: PAR CHEMIN DU PACIFIQUE, Section Ouest; PAR GRAND-TROUC; PAR CHEMIN DU PACIFIQUE, Section Est; PAR TERRE.

Les lettres enregistrées doivent être maffé 15 minutes avant le départ de chaque malle. O. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivieres, 5 Décembre 1878.

A. LANTIER

CHIRURGIEN-DENTISTE,

Elève des Drs Trester & Globensky, Montréal, et du Collège dentaire de New-York

24 Rue Des Forges

TROIS-RIVIERES.

10 Août 1886

CHAS. DION,

MARCHAND-TAILLEUR



175 Rue Notre-Dame 175

THE JNO J. MITCHELL Co.

CUTTING SCHOOL.

OF THE CITY OF NEW-YORK.

THIS IS TO CERTIFY.

That M. Chas. Dion of Three-Rivers Que., Canada, has received a thorough Course of Instruction in Garment Cutting, and having passed a satisfactory examination is awarded this

DIPLOMA

In Testimony whereof we have affixed the official Signature and seal of The Jno J. Mitchell Co., this 17th day of February 1885.

J. V. FOOKS, JNO J. MITCHELL Instructo. President John J. Mitchell company seal.

PROVINCE DE QUÉBEC } COUR SUPERIEURE District des Trois-Rivieres

Dame Marie Victoire Dussault, épouse de Thomas Dufresne, commerçant, de la paroisse de Ste Anne d'Yamachiche et dûment autorisée à ester en justice.

Thomas Dufresne commerçant du même lieu. Défendeur

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le deux de Juin courant.

DENONCOURT & HARNOIS Procureurs de la Demanderesse. Trois-Rivieres 5 Juin 1886.

CANADA } PROVINCE DE QUÉBEC } COUR SUPERIEURE District des Trois-Rivieres

Dame Adèle Hélène Lussier épouse de Octave Buteau, alias Bluteau, commerçant de la ville de Nicolet dûment autorisée à ester en justice

Le dit Octave Buteau, alias Bluteau

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour. P. A. BOUDREAULT Avocat de la Demanderesse.

PROVINCE DE QUÉBEC } COUR SUPERIEURE District des Trois-Rivieres

DAME MARY PERREAULT, épouse de LOUIS ISAIE ST-CYR, commerçant, de la ville de Nicolet, dûment autorisée à ester en Justice.

Le dit LOUIS ISAIE ST-CYR,

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour. C. B. GUILLET, Avocat de la Demanderesse. Trois-Rivieres, 23 juin 1886.

CORPORATION DE LA



CITE DES

TROIS-RIVIERES.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que le rôle d'évaluation de 1886 est maintenant achevé et déposé au bureau du sousigné, en l'Hôtel-de-Ville des Trois-Rivieres, pour l'espace d'un mois de la date du présent avis.

Toute plainte contre le dit rôle devra être remise au sousigné, par écrit, le ou avant le VINGT-CINQUIEME jour de JUILLET prochain. L. T. DESAULTIERS, Secrétaire-Tresorier.

HOTEL-DE-VILLE } Trois-Rivieres, 25 juin 1886.

N. DUFRESNE

MARCHAND-ÉPICIER

Coin des Rues des Forges et Hart

Trois-Rivieres.

Seul agent pour la célèbre farine forte d'boulangier

"WARRIOR"

De Christian Bro. & Co MINNEAPOLIS, MINNESOTA.

Vendue en gros et en détail à prix réduits.

DE PLUS:

Un grand assortiment d'épicerie et de provisions de premier choix:

Thé, Café, Sucre, Sirop, Melasse, Lard, Graisse, Farine de toute espèce, Son, Graie, etc., etc.

Vins et liqueurs de toutes sortes, Bière et Porter des meilleurs Brasseries de la Puissance.

Toute commande de la ville et de la campagne sera remplie avec le plus grand soin et sous le plus court délai.

N. DUFRESNE,

Coin des Rues des Forges et Hart.

Trois-Rivieres 28 juin 1886.

TERRES A VENDRE

A ST GREGOIRE

Une magnifique terre de 25 arpents de large sur 30 de profondeur, avec maison, granges et toutes dépendances, située dans le rang du village à 25 arpents de l'Eglise de St Gregoire et à 3 arpents de la station des chars.

Site très agréable et commode pour les affaires. Aussi une terre à bois dont partie en culture situ à 39 arpents environ de la première.

Pour plus amples informations et pour les conditions s'adresser au propriétaire soussigné.

CAP. JOS. BOUBREOIS.

Ste Angèle de Laval.

POURQUOI ?

Pourquoi donner \$4.75 et \$5.00 pour un quart de farine lorsqu'elle se vend \$4.00 et \$4.50 chez L. T. Cormier?

Pourquoi payer de 10 à 15 cents de trop pour votre Thé?

Pourquoi payez-vous de 3 à 5 cents de trop pour vos Biscuits?

Pourquoi payer 25 cents pour l'Huile quand vous pouvez l'acheter à 20 cents?

Pourquoi payer la Graisse 12 cents lorsqu'on offre la meilleure à 10 cents?

Pourquoi payer le Grue \$1.00 quand vous l'achetez à 90 cents?

Pourquoi ne pas épargner au moins 15 o/o en achetant de bonnes et fraîches Epicerie chez L. T. Cormier? Nous devons toute compétition sur les articles suivants que nous achetons de première main et sur char. Lard, graisse, Farine, Sirop, Melasse, Par, Huile, Grue, Son etc.

Nous avons besoin de plusieurs Chars d'avoine; avis aux cultivateurs. Place d'affaires Nos 10 et 11 Marché aux Denrées Nos 31, 33, 35 et 37 Rue St Antoine.

L. T. CORMIER

Trois-Rivieres 17 Juin 1886.

LES TROIS-RIVIÈRES.



LUNDI 23 AOUT 1886.

CHAMPLAIN

M. le Dtr Ferd. Trudel nous adresse la lettre suivante :

St Stanislas le 19 Août 1886.

Monsieur,

Conformément à l'invitation que vous me faites de vous donner les noms des citoyens du Cap de la Magdeleine, de Mont-Carmel et de Ste Flore, qui ont été invités comme représentant leurs localités à l'assemblée de St Stanislas, je déclare positivement que des lettres d'invitations ont été envoyées à Messieurs Philippe Lord, J. B. Forest et Luc Ducharme de Mont-Carmel, à Mr le Dr Ferron et à Mr le Maire de Ste Flore.

Il reste le Cap. Or, comme nous ne connaissons, dans cette dernière paroisse, personne autre que M. Montplaisir et que nous ne voulions pas inviter les amis de la corde, nous avons chargé Mr le Maire de Champlain, dans sa lettre d'invitation d'amener avec lui les amis du Cap.

Ce que j'avance là je puis l'attester sous serment.

Il n'y a eu aucune omission faite à dessein, comme vous semblez l'insinuer. Je n'ai aucun doute que les personnes ci-haut mentionnées seraient prêtes à attester solennellement ce que j'avance là.

Vous voyez, Monsieur, que j'avais raison de dire que vos informations étaient erronées.

Vous puisez, Monsieur, vos informations à une mauvaise source et je vous conseille, en bon ami, de bien vous assurer des faits avant de les livrer à la publicité.

Espérant, Monsieur, que vous voudrez bien rectifier,

Je demeure,

Avec considération,

Votre très obéissant serviteur,

Ferd. Trudel M. D.

Voilà certes une déclaration qui commence à laisser entrevoir que nous avions absolument raison de demander à M. le Dtr Ferdinand Trudel des explications au sujet de sa déclaration solennelle.

Le fait admis par M. le Dtr lui-même que la lettre d'invitation adressée dans les autres paroisses n'a pas été envoyée au Cap de la Magdeleine, une paroisse qui compte au moins 200 votants, qui fournit depuis 12 ans au comté son député fédéral, qui compte un grand nombre de citoyens dont on ne peut nier les services dévoués rendus dans toutes les causes importantes qui ont intéressé le comté, et qui a le rare et précieux avantage d'être complètement exempt de l'élément libéral, démontre qu'il n'est pas M. le Dtr, que nos informations ne viennent pas d'une mauvaise source.

Il paraît fort étrange que les organisateurs de l'assemblée de St Stanislas et de la candidature de M. le Dtr Trudel, ne connaissent aucun citoyen de quelque importance, autre que M. le député Montplaisir, dans une paroisse de près de 2,000 âmes et que tous les gens du comté de Champlain sont obligés de traverser si souvent pour venir aux Trois-Rivières.

Il paraît également étrange que ne connaissant personne, ils ne se soient pas même donné la peine de prendre des renseignements évidemment faciles, et de rigueur il semble dans une affaire aussi importante et aient fait faire l'invitation par commission quand on prenait la peine d'écrire dans les autres paroisses aux amis de la cause nationale.

Les électeurs du Cap seront sans doute fort peu flattés d'apprendre de la bouche même d'un candidat qui sollicite aujourd'hui leur suffrage qu'ils sont ignorés à ce point de la part de ceux qui ont organisé sa candidature.

Il y a une grande raison de voir dans ce fait, une injure absolument gratuite de la part de ce groupe, quand il saurait que les personnes qui ont signé lettres d'invitation adressées dans les autres paroisses sont précisément M. le Dtr Ferdinand Trudel, le candidat actuel du parti national et son partisan M. Ludger Jolin ; et que l'homme qui était chargé de les amener avec lui est précisément un libéral de la plus belle venue, un candidat du parti Mercier Langelier, Beaupré, contre lequel la paroisse du Cap a voté en masse !

Voici une copie de la fameuse lettre d'invitation qui n'a pu trouver de destinataires dans le Cap.

Nous la tenons d'un citoyen du comté.

St Stanislas, le 29 juin 1886.

Monsieur,

A la demande de plusieurs honorables citoyens de différentes paroisses du comté nous avons résolu de convoquer une assemblée à l'effet de choisir un candidat pour les prochaines élections. Cette assemblée se tiendra à St Stanislas le 5 juillet prochain à dix heures du matin.

Vous êtes respectueusement prié d'y assister et d'y amener vos amis de la cause nationale.

Vos obs. servts.,

Ferd. Trudel, Maire de St Stanislas.

Ludger Jolin, Maire de Ste Anne.

Cette lettre est particulièrement intéressante tant à cause des signatures qu'elle porte qu'à raison de la nuance particulière d'opinion des citoyens qu'elle convoquait. Car on ne niera pas que depuis que MM. Mercier, Marchand et l'école de la Patrie ont pris l'action dirigeante du mouvement national et en recueillent absolument tout le bénéfice, il y a un grand nombre d'excellents patriotes dans le comté de Champlain comme ailleurs, pour lesquels le mot de cause nationale avec le sens qu'on lui impose actuellement, ne signifie rien autre chose qu'un mot d'ordre de la clique libérale augmentée d'un certain nombre de conservateurs trompés aujourd'hui et qui ouvriront les yeux demain.

Et c'est cette invitation qui porte à sa face même le cachet de la partialité en faveur d'un groupe d'électeurs à l'exclusion des autres, que M. le Dr Trudel déclare du nom d'appel général dans sa déclaration solennelle !

Nous ne croyons pas que le public interprète la chose de cette façon.

Contre-partie

M. le Dtr Trudel, candidat national dans le comté de Champlain, dans le but de rectifier les prétendues "informations erronées" du journal, a nié dans une attestation solennelle, avoir été proposé comme candidat à l'assemblée de St Stanislas par un des délégués à la convention des libéraux à Montréal.

Le jour même où il a fait cette déclaration, il a catégoriquement déclaré dans les bureaux du Journal, en présence de M. Charles Pagé, son partisan et l'un de nos amis, qu'il était absolument faux que ce fut M. Rinfret de St Stanislas, précisément le libéral qui était allé représenter les libéraux du comté de Champlain à la fameuse convention de Montréal, qui l'eût proposé comme candidat à l'assemblée tenue à St Stanislas ; que M. Rinfret ne l'avait jamais sollicité de se présenter, qu'au contraire il lui avait déclaré qu'il aurait désiré un autre candidat, mais que néanmoins il le préférerait encore au candidat ministériel.

Et c'est sur cette déclaration que nous avons cru honnête et véridique, que nous avons promis à M. le Dtr Trudel de publier l'attestation solennelle qu'il offrait de nous donner sous quelques heures.

Voici en effet ce que contenait sur ce point cette attestation solennelle publiée le lendemain, le 19.

".....Je n'ai jamais eu, relativement à ma candidature aucune connivence quelconque avec la fameuse convention libérale de Montréal, non plus qu'avec aucune autre personne qui y aurait assisté soit en qualité de délégué ou autrement....."

"que ma candidature n'a pas non plus été proposée, ni à l'assemblée de St Stanislas ni ailleurs, par aucune personne du comté de Champlain qui aurait pu être délégué à la convention de Montréal."

"Ma candidature est purement et simplement originaire à l'instigation des véritables amis de la bonne cause dans le comté de Champlain."

Ferdinand Trudel.

Fait et reçu devant ULD. MARTEL, J. P.

C'est sur cette attestation solennelle, conforme du reste aux détails explicatifs donnés quelques moments auparavant par M. le Dtr Trudel lui-même dans nos bureaux, que nous avons, de bonne foi, cru avoir été induits en erreur sur ce point, et que nous avons rectifié dans les termes suivants :

"M. le Dtr Trudel nie avoir été proposé comme candidat à St-Stanislas par un des délégués de la fameuse convention. Nous rectifions volontiers sur ce point." (Journal du 19).

Or à notre grande stupefaction, à la stupefaction qui ne peut manquer de frapper les électeurs du comté de Champlain auxquels cette déclaration s'adressait spécialement pour les éclairer, nous recevons deux attestations solennelles de citoyens respectables qui contredisent formellement, catégoriquement les avancées de M. le Dtr Ferdinand Trudel, au sujet de l'assemblée de St Stanislas et en précisant sur le fait principal et sur les détails.

Les voici :

PROVINCE DE QUÉBEC, District des Trois-Rivières, Comté de Champlain.

Je, Joseph Lafleche, cultivateur, demeurant en la paroisse de Ste-Anne de la Pérade, déclare solennellement :

Que j'ai assisté à l'assemblée tenue, dans la paroisse de St-Stanislas de la Rivière des Envies, lundi, le cinq de Juillet dernier, à dix heures du matin, dans le moulin appartenant aux représentants de Thiburse Lafontaine, aux fins de choisir un candidat.

Qu'à cette assemblée, M. Ernest Rinfret, marchand, de la dite paroisse de St-Stanislas, neveu des Honorables Thibodeau, a proposé comme candidat le Dr Ferdinand Trudel et a insisté fortement pour l'adoption de sa motion.

En amendement j'ai proposé : Que M. Ludger Jolin, Maire de Ste-Anne de la Pérade, fut choisi comme candidat. Après beaucoup de pourparlers, M. Ludger Jolin ayant refusé d'être choisi et ayant demandé de ne pas voter sur ma motion, j'ai consenti à la retirer. Alors la motion de M. Rinfret a été maintenue. Ce dernier est celui qui s'est agité et démené, le plus durant l'assemblée.

PROVINCE DE QUÉBEC, District des Trois-Rivières.

Je soussigné François Xavier Blondin fromager de la paroisse de St Maurice déclare solennellement que C. A. U. Ouellet, Agent de l'Etendard, dans une conversation qu'il a eue avec moi dans ma fromagerie le 27 juillet dernier dans la dite paroisse de St Maurice, a déclaré qu'il était libéral, et que l'homme qu'il préférerait

Pour ce qui regarde la paroisse de Ste-Anne de la Pérade, je déclare positivement, que l'appel ou l'invitation d'assister à l'assemblée n'a pas été général.

Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie, et en vertu de l'acte passé dans la trenteseptième année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour la suppression des serments volontaires et extra judiciaires."

Fait et reçu devant moi, à Ste-Geneviève de Batiscan, ce vingt-et-unième jour d'Août 1886.

JOSEPH LAFLECHE, JOS. B. ST-ARNAUD, J. P.

Je, Roch Montreuil, cultivateur, de la paroisse de Ste Anne de la Pérade, déclare solennellement :

Que j'ai pris communication de la déclaration de Joseph Lafleche ci-dessus et aux autres parts écrite et qu'elle est en tout conforme à la vérité.

Et je fais cette déclaration solennelle, et la croyant consciencieusement vraie, et en vertu de l'acte passé dans la trenteseptième année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour la suppression des serments volontaires et extra judiciaires."

Fait et reçu devant moi à Ste Geneviève de Batiscan, ce vingt-et-unième jour d'Août 1886.

ROCH MONTRÉUIL, JOS. B. ST-ARNAUD, J. P.

Je Narcisse Pierre Massicotte, Lieutenant Colonel, de la paroisse de Ste Geneviève de Batiscan, déclare solennellement :

Que je connais Mr Ernest Rinfret, Marchand, de la paroisse de St Stanislas de la Rivière des Envies, depuis un grand nombre d'années

Qu'il est un des chefs libéraux de ce Comté, de l'école de Thibodeau.

Que j'ai été informé aux meilleures sources qu'il a assisté à l'assemblée des jeunes libéraux de Montréal, tome quelques jours avant celle de St Stanislas de la Rivière des Envies.

Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie, et en vertu de l'acte passé dans la trenteseptième année du règne de Sa Majesté intitulé : "Acte pour la suppression des serments volontaires et extra judiciaires."

Fait et reçu devant moi à Ste Geneviève de Batiscan, ce vingt-et-unième jour d'Août 1886.

JOS. B. ST-ARNAUD, J. P.

Les commentaires sont inutiles ; les documents parlent par eux-mêmes.

Pour ce qui nous regarde, si M. le Dr Trudel est venu abuser de notre bonne foi et nous tromper avec audace, c'est un acte des plus déloyaux, mais pour les électeurs du comté de Champlain, la chose devient d'une importance capitale parce qu'ils ont un droit en même temps qu'un intérêt de premier ordre à ce que les hommes qui auront à recueillir à leurs suffrages, portent avant tout honneur et respect à la vérité, et surtout à son expression solennelle, car c'est sur la foi du témoignage que repose tout l'édifice social.

Nous leur laissons l'appréciation des faits très graves que nous venons de porter, par devoir, à leur connaissance.

CORRELATION

Depuis que M. le Dr Trudel est sur les rangs, un agent de notre confrère de l'Etendard qui, comme on le sait, a pris avec un ardeur passionnée, fait et cause pour cette candidature, est venu établir ses quartiers d'action dans le comté de Champlain.

Il a couru de presbytère en presbytère pour solliciter M.M. les curés d'annoncer l'Etendard en chaire.

Dans une certaine paroisse même, le jour de l'Assomption, les fidèles ont été étonnés de trouver les bancs d'église inondés de la feuille du confrère. Hétons nous de dire que la chose avait été faite à l'insu de M. le curé du lieu.

Or on sera aussi surpris que chagrin d'apprendre que ce représentant de l'Etendard qui se nomme M. C. A. U. Ouellet n'est rien autre chose qu'un libéral de l'école radicale de la Patrie et qui, tout en poussant la diffusion de la feuille de notre confrère et en faisant mousser la candidature de M. le Dr Trudel, emploie son temps non pas à propager les principes catholiques, mais à faire de la réclame en faveur de M. Beaupré lui-même qu'il voudrait voir premier ministre !!!

Voici une déclaration solennelle d'un des premiers citoyens de St Maurice sur la valeur des principes de ce triste individu et qui, nous l'espérons, sera un préservatif efficace auprès des gens honnêtes contre sa pernicieuse action dans le comté et ailleurs.

PROVINCE DE QUÉBEC, District des Trois-Rivières.

Je soussigné François Xavier Blondin fromager de la paroisse de St Maurice déclare solennellement que C. A. U. Ouellet, Agent de l'Etendard, dans une conversation qu'il a eue avec moi dans ma fromagerie le 27 juillet dernier dans la dite paroisse de St Maurice, a déclaré qu'il était libéral, et que l'homme qu'il préférerait

voir à la tête du gouvernement comme Premier Ministre, c'était H. Beaupré, le maire de Montréal au lieu de Mercier, et il, le dit Ouellet, dans les diverses conversations, qu'il a eue avec moi, avant et après la date susdite, m'a donné à entendre qu'il travaillait à répandre l'Etendard, parce que l'Etendard faisait l'affaire du parti libéral.

Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie, et en vertu de l'acte passé dans la trenteseptième année du règne de Sa Majesté intitulé : "Acte pour la suppression des serments volontaires et extra judiciaires."

Fait et reçu devant moi à St-Maurice ce vingt-et-unième jour du mois d'Août 1886.

N. P. MASSICOTTE, J. P.

Voilà par quels moyens inqualifiables le radicalisme, à l'insu sans doute des directeurs honnêtes de journaux catholiques trompés, exploite le mouvement dit national à son bénéfice, pousse des candidatures qui font son affaire de loin ou de près, directement ou indirectement et en recueille des avantages importants.

Il faut qu'il gagne beaucoup à ce jeu la puisqu'il pratique la dissimulation et l'hyprocrisie sur une si grande échelle.

Et c'est après des faits comme ceux que nous venons de citer qu'on voudrait nous faire croire que nous avons tort de combattre la candidature dite nationale de M. le Dr Trudel !

M. Ouellet est encore actuellement dans le comté, étalant comme recommandation, son titre de neveu de feu l'hon. Luc Letellier, le fameux Lt-Gouverneur du coup d'Etat, et faisant de la propagande en faveur de l'école radicale Beaupré et Cie.

La campagne électorale

Il y a eu ces jours derniers une grande assemblée politique à Ste Thérèse ; les ministres provinciaux y assistaient.

Cette démonstration est regardée comme l'ouverture officielle de la campagne électorale et un indice que la date des élections n'est pas très éloignée.

Voici un résumé de l'important discours prononcé par l'hon Premier Ministre à cette assemblée.

Nous le reproduisons de la Presse.

"L'honorable M. Ross, premier ministre est accueilli par les applaudissements de la foule. Il la remercie, et dit qu'ils acceptent avec plaisir l'invitation du député de Terrebonne, et qu'il éprouve une grande satisfaction en se trouvant au milieu des conservateurs de cette importante partie du pays. Depuis vingt-cinq ans il travaille, avec le parti conservateur, au progrès du pays : C'est ce parti qui a fait le pays ce qu'il est aujourd'hui, et c'est à lui qu'il doit tous ses progrès. Il y avait à peine quelques milles de chemins de fer, pas de manufactures, pas d'industrie, et dans ces conditions, la lutte avec les autres peuples devenait impossible. Le parti conservateur a réalisé des améliorations importantes, fait des chemins de fer partout et le comté de Terrebonne en a eu sa bonne part. Les parties du pays qui ne sont pas encore colonisées, le seront bientôt, grâce à la politique conservatrice.

Les dépenses utiles et nécessaires occasionnées par cette politique de progrès réel avaient créé un déficit. Arrivés au pouvoir, nous avons formulé notre programme. Le peuple a pu nous suivre et constater que nous l'avons rempli.

Nous avons obtenu justice du gouvernement d'Ottawa et la somme de cinq millions que nous en avons obtenue comme indemnité représente un revenu de près de \$200,000 par année. Pour arriver à ce résultat il nous a fallu de la persistance et de l'énergie, il nous a fallu le concours de la députation d'Ottawa et ce concours ne nous a pas fait défaut.

Nous avons pratiqué l'économie avec discernement, sans nuire à l'efficacité du service civil.

De cette façon nous avons obtenu un surplus de \$25,000. L'opposition a beau essayer de fausser les chiffres, les faits sont là. Un surplus de \$25,000 a fait place à un déficit de \$300,000.

Notre programme promettait d'encourager les chemins de fer et de développer les ressources du pays. Nous avons fait dans ce sens tout ce qu'il était possible de faire et nous avons atteint le but.

Un autre moyen de progrès qu'il entoure de toute sa sollicitude et de toute son affection c'est l'agriculture qu'il a toujours considérée comme la principale source de notre prospérité. Le gouvernement est plus que jamais disposé à l'encourager. La colonisation marche de pair avec l'agriculture ; les deux seront favorisés.

Mais le peuple a sa part à faire et le gouvernement ne saurait suffire seul à la tâche. Il faut que chacun mette l'épau à la roue. Un cultivateur a besoin pour conduire son affaire d'autant d'intelligence, de réflexion que l'avocat et le juge. Le cultivateur canadien de l'intelligence ; il doit s'en servir et ne rien faire sans réflexion.

La Législature locale a à s'occuper des questions qui nous touchent encore de plus près, telle que l'éducation du peuple. Heureusement, en cette importante matière, le gouvernement a, pour se guider le Conseil de l'Instruction Publique dont nos Seigneurs les évêques forment partie. Au sujet du bill des pensions, on n'a pas craint d'accuser le gouvernement d'être

hérétique, franc-maçon, etc. Ce bill avait l'approbation du Conseil de l'Instruction Publique, ce qui met à néant ces accusations.

On a voulu introduire la question Riel dans la législature de Québec. Il n'entre pas dans ses attributions de s'occuper des affaires d'Ottawa. Il y a quelques années, les libéraux demandaient l'abolition du double mandat, donnant pour principale raison qu'il ne fallait pas mêler les attributions des deux chambres. Un seul homme, disaient-ils, ne pouvait pas remplir les deux mandats. Ils veulent, aujourd'hui dire le contraire. Mais le gouvernement local ne tombe pas dans leur jeu. Il trouve que ses attributions sont assez précieuses pour qu'il s'en occupe exclusivement. Sur la question Riel, chacun peut avoir son opinion. Il était permis à chacun de nous, de regretter un événement malheureux, mais, comme gouvernement nous ne devions pas intervenir, et, en nous abstenant, nous avons mieux servi le pays que ces gens qui vont partout semant les préjugés.

Aux élections fédérales le peuple sera appelé à se prononcer sur cette question au meilleur de sa connaissance ; alors, comme électeur, il se prononcera lui-même.

Il espère être bien compris sur la position qu'il prend. Si l'autonomie de notre province nous est chère, nous devons respecter les attributions du pouvoir fédéral et surtout ne pas attaquer plus forts que nous, crainte de nous attirer des représailles fatales.

A propos de l'affaire Riel, il tient à relever un incident qui peut avoir quelque importance pour le public. Un de ses collègues, l'honorable M. Archambault, a déclaré qu'un jour il lui aurait dit que la mot'on Garneau était acceptable en elle-même, mais qu'il fallait bien aider le gouvernement fédéral. M. Archambault, dans la suite a modifié sa première déclaration. Mais l'honorable M. Ross tient à dire qu'il n'a jamais prononcé les paroles que lui prête l'honorable M. Archambault.

Vous avez vu les deux partis à l'œuvre dit en terminant l'honorable premier ministre. Des libéraux n'ont jamais eu de programme arrêté. Aujourd'hui ils vous tendent un piège, que vous saurez éviter, je l'espère. Si nous nous unissons, petites si nous laissons de côté nos divisions personnelles, je suis certain que le résultat des élections sera favorable au parti conservateur.

NOUVELLES LOCALES

Le retraite ecclésiastique pour le clergé du diocèse des Trois-Rivières est commencé hier soir au Séminaire. Elle est prêchée par le Rvd P. Beaudévin, S. J.

L'état du jeune Neault qui a fait cette terrible chute, au magasin de M. Balleer s'est grandement amélioré ; on compte sa guérison comme certaine.

Les amateurs de chaloupes apprendront avec plaisir qu'on a organisé pour jeudi le 26 Août prochain de grandes courses à la rame.

Ces courses se feront avec les embarcations de notre chaloupière M. Deslauriers près de sa station et promettent d'être très intéressantes. Le programme annonce cinq ou six concours divers avec des prix consistant en médailles et autres objets fort prisés des amateurs.

Nous espérons qu'il y aura foule de concurrents et de spectateurs.

Les Religieuses du Convent de Champlain offrent leurs profonds remerciements à toutes les personnes qui ont encouragé leur bazar. Elles prient surtout la digne Présidente et ses nobles collaboratrices d'agréer l'hommage de leur gratitude pour le zèle avec lequel elles se sont acquittées de leur sublime tâche.

Reconnaissance aux généreux Messieurs qui ont fait preuve du plus grand dévouement à notre cause. Merci à Mrs les Musiciens dont le bienveillant concours a rehaussé si bien nos séances dramatiques.

Nos meilleurs remerciements aussi aux jeunes demoiselles qui ont accepté, avec tant de grâce, leurs rôles d'actrices. Enfin à toutes les personnes qui ont contribué au succès du bazar. Merci, Merci!!!

SOUHAIT.

Vous voulez un bon tweed, vous désirez une bonne étoffe à robes. Vous souhaitez de bons cotons. Vos vœux seront exaucés à la maison Ls. Badaeux, 134 Rue Notre-Dame, Trois-Rivières.

M. Henri Boland, de la Revue Internationale, était en cette ville mardi.

Mr N. Marchand organisateur de la cathédrale reprendra ses leçons de piano le 1er mardi de Septembre prochain, Conditions ordinaires \$2.00 par mois.

DEUX MOTS

Pour avoir un beau chapeau de paille ou un beau chapeau de feutre il faut aller chez

PHI. PLEAU, Rue des Forges

A l'Ours blanc.

Les réparations que l'on vient de terminer à notre bureau de poste lui ont donné une jolie apparence.

Voici l'heure de la marée haute aux Trois-Rivières pour cette semaine.

	Matin	Soir
	h. m.	h. m.
Lundi.....23	4 22	4 84
Mardi.....24	5 20	5 53
Mercredi.....25	6 30	7 15
Jeu.....26	7 56	8 34
Vendredi.....27	9 11	9 42
Samedi.....28	10 10	10 36
Dimanche.....29	11 3	11 26

PHASES DE LA LUNE.

Nouv. lune, Dimanche, 29 à 8 h. 15 m. a. m.

DICTIONNAIRE GENEALOGIQUE

DES FAMILLES CANADIENNES PAR L'abbé TANGUAY

Nous venons de recevoir le premier et le deuxième volume du "Dictionnaire généalogique des familles canadiennes" par M. l'abbé Tanguay.

Ces deux volumes, magnifiquement reliés, sont les deux premiers des quatre ou cinq volumes dont se composera le dictionnaire généalogique et dont l'impression a été confiée à messieurs Eusèbe Sénécal & Fils auxquels nous sommes redevables des volumes que nous venons de parcourir.

Il est impossible, à moins de le voir de ses yeux, de se faire une idée exacte de la somme immense de travail et de recherches que s'est imposées l'abbé Tanguay, depuis près de vingt-cinq ans pour arriver à compléter son Dictionnaire généalogique.

Ce serait déjà un travail considérable que de rechercher dans les registres la généalogie de l'une de nos familles canadiennes; mais lorsqu'on songe qu'il a fallu recourir aux registres de toutes les localités où il y a eu des familles canadiennes pour retracer la généalogie de chacune d'elles, examiner tous les actes civils qui constituent cette généalogie, noter toutes les entrées, les agencer par ordre de nom, de dates, et de localité, et ce, pour une période de près de deux siècles, on reste confondu devant la grandeur de l'œuvre.

Pour peu qu'on sente vibrer en soi la corde patriotique, l'on est fier de pouvoir dire que sul au monde le peuple canadien-français a un monument digne de ses fondateurs, et pour peu que chaque Canadien français tienne à savoir à qui il est redevable du nom qu'il porte, il devra, si ses moyens le lui permettent, et dans l'intérêt de la conservation des traditions de la famille, et pour honorer la mémoire de ses aïeux, souscrire au Dictionnaire généalogique des familles canadiennes.

Des capitaux considérables ont été engagés par les imprimeurs, messieurs E. Sénécal & Fils, afin d'assurer le succès complet de cette étonnante publication. Ainsi que nous en jugeons par les deux premiers volumes, il n'ont rien épargné pour que l'impression et la reliure soient dignes du titre de l'ouvrage et il n'est que juste de notre part d'engager tous ceux qui liront la présente appréciation de ne pas hésiter à souscrire au Dictionnaire généalogique.

Les volumes subséquents seront publiés en ordre régulier, le troisième volume devant faire son apparition au mois de janvier prochain. La souscription est de \$4 par volume broché; la reliure, dont le prix varie de 50c. à \$1.50 est au goût du souscripteur.

Pour les détails s'adresser à MM. E. Sénécal & Fils, 20 rue St Vincent, Montréal.

ACADEMIE DE CHAMPLAIN.

L'entrée des élèves aura lieu mercredi, 1er septembre. La beauté du site, l'air pur et salubre de la campagne: tout contribue à rendre ce séjour agréable aux jeunes personnes.

Le prix de la pension, qui est très modique, \$50.00 pour l'année, permet à toutes les familles de procurer à leurs enfants le bienfait de l'instruction.

Le français, l'anglais, la couture, le tricot et la broderie s'enseignent à toutes les élèves et il n'y a de surplus à payer que pour celles qui désirent apprendre le dessin et la musique (piano et harmonium). Le lit peut être loué au couvent.

DECES

Nous apprenons la mort de M. J. F. V. Bureau avocat de cette ville, arrivée le 22 courant.

Les funérailles auront lieu demain à la cathédrale à 8 1/2 heures A. M.

Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

En cette ville le 19 courant après une courte maladie Henry Joseph Hart, enfant de Samuel J. Hart, à l'âge de cinq ans et 2 mois.

SEMINAIRE DES TROIS-RIVIERES.

L'entrée des élèves au Petit Séminaire des Trois-Rivières aura lieu mercredi, le 1er Septembre; au Grand Séminaire, vendredi le trois.

H. BARTL Ptre Sup.

ACADEMIE DU SACRE-COEUR

L'ouverture des classes aura lieu mercredi, le 1er Septembre.

O. GÉLINAS, Professeur.

PROVINCE DE QUEBEC } COUR SUPERIEURE
District des Trois-Rivières }
No. 168

NAZAIRE GAGNON et JOSEPH ANTOINE GAGNON, tous deux marchands de gros de la Cité des Trois-Rivières, et y faisant affaires ensemble en société sous la raison sociale de "J. A. Gagnon & Cie." Requerants.

THEOPHILE BEAUDOIN, de la Ville de Nicolet dans le District des Trois-Rivières, commerçant. Insolvable.

Sur motion des Requerants, il est ordonné par L'Honorable J. B. Bourgeois, l'un des Juges de cette Cour qu'une assemblée des créanciers du dit Insolvable soit tenue au Palais de Justice, en la Cité des Trois-Rivières, le premier jour de septembre prochain, à dix heures du matin, aux fins de nommer un curateur et des inspecteurs au dit Insolvable, et qu'avant la dite assemblée soit publié deux fois dans le "Journal des Trois-Rivières" et une fois dans le "Nicoletain" au moins huit jours avant la dite assemblée, et aussi après avoir donné aux dits créanciers huit jours avant la dite assemblée, par lettres enregistrées.

F. X. GUILLET, Député Prototaire Cour Supérieure District des Trois-Rivières.

EXPOSITION

DE LA PUISSANCE DE LA

Province de Quebec ET SECONDE EXPOSITION ANNUELLE

L'Association Agricole des Cantons de l'Est

SERA TENU DANS LA CITÉ DE SHERBROOKE PROVINCE DE QUEBEC

LE Jeudi, 23 Septembre JUSQU'AU

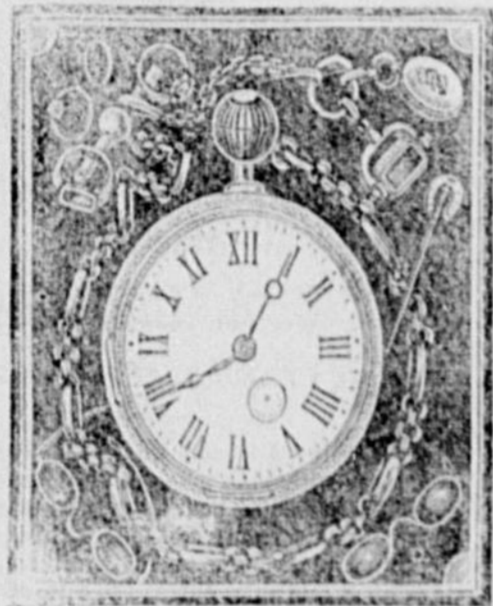
Samedi, le 2 Octobre \$25,000 SONT OFFERTS EN PRIX

Les entrées pour le bétail se termineront le SAMEDI 4 SEPTEMBRE; et pour toutes les autres classes, le SAMEDI 11 SEPTEMBRE.

Prix réduits et Excursions à bon marché sur toutes les lignes de Chemin de Fer.

Pour plus amples informations, s'adresser à ROBERT H. TYLER, Sec.-Trés.

Sherbrooke, 28 Juin 1886.



VENANT D'ETRE RECUE

Plusieurs Caisses

D'ARGENTERIES

— POUR —

PRESENTS DE NOCES

— ET —

DE FETES.

P. M. CONNER

29 RUE DU PLATON 29

TROIS-RIVIERES.

TRES IMPORTANT!!

AUX CONSOMMATEURS

Boissons d'été, Rafratchissements,

J. C. ROUSSEAU,

Marchand d'Epicerie, Provisions Etc., Etc.

RUE DES FORGES

A l'honneur d'informer le public qu'il vient d'acquiescer les engins, et appareils nécessaires pour la fabrication de toutes les BOISSONS GAZEUSES et RAFRAICHISSEMENTS pour la saison d'été.

GINGER ALE, GINGER BEER, SODA WATER &c., &c., &c.

Tous ces rafraichissements sont fabriqués à son établissement avec des produits de première qualité et avec les soins les plus minutieux de propreté. Les consommateurs n'ont ainsi à redouter la présence d'aucune substance nuisible ou désagréable.

Quant à l'excellence du goût, de la qualité et des prix on est en état de défier toute compétition.

On attire spécialement l'attention des consommateurs de la campagne et de la ville à raison des garanties offertes par les excellents procédés de fabrication qui influent sur le goût et la qualité des articles.

Cette nouvelle fabrique offre un moyen d'obtenir des importations d'articles de qualité douteuse, dont le public a pu avoir à se plaindre.

BATES & PARE

(Membres de la Société des Ingénieurs de l'Ouest) SOLICITEURS DE

Brevets d'Invention

Caveats Marques de Commerce, Etc.

204 Dearborn St.—Office 71 "Honoré Building" Chicago, Illinois.

Lés seuls Français solliciteurs de brevets d'invention aux Etats-Unis.

Informations gratis.—Correspondance sollicitée.

Branches d'affaires à Washington, D. C., (622 F. St., N. W. P. O. Boite 568.—Montréal Canada 58 St. Jacques; —San Francisco, Cal., 51 Beate St.

CHALOUPE A LOUER

PRETES A TOUTE HEURE.

TREFFLE DESLAURIERS

CHALOUPIER

Le soussigné a constamment à la disposition du public et des amateurs des chaloupes de tout genre, à la voile, à la rame; des esquifs de course, des embarcations pour la chasse, la pêche etc. etc. En disponibilité à toute heure du jour et de la nuit. Toutes ces embarcations sont de première classe et munies de tout le confort désirable.

IMPORTANT

M. Deslauriers est à la disposition des voyageurs pour la traversée du fleuve à toute heure de la nuit, ou le jour pour ceux qui auraient manqué le passage du bateau à vapeur ou auraient à se rendre sur un point quelconque des rives du fleuve.

Service punctuel et fait avec précieuse habileté; prix raisonnables.

M. Deslauriers organisera vers la fin de Juin de grandes courses à la rame pour l'agrément des Amateurs.

ETABLIS EN 1865

O. CARIGNAN

IMPOPTATEUR

No 26 Rue des Forges

TROIS-RIVIERES.

Vient justement de recevoir une importation considérable de liqueurs de premier choix consistant en :

BRANDY—"Hennessy" en caisse, "Jules Duret" en fut et en caisse: qualité supérieure.

VINS—"Sherry" de toute espèce provenant des plus célèbres vignobles.

SPECIALITE—Vins de messe, de "Sicile" et de "Taragone". Vins de Porto, Malaga, Madère, Bordeaux en fut et en caisse provenant d'importation directe des meilleurs crus.

CHAMPAGNES (vieux moussoux)—Vins de Champagne Pomme, Piper Heidsieck, Ackermann, Lawrence J. Poirier, Cannaux à fils, en bouteille et demi bouteille

BIERE et PORTER—Seul agent pour la célèbre Bière et Porter de Labatt, de London Ontario, reconnue comme la meilleure du Canada.

Aussi agent pour la célèbre Huile Astrale de Prairie. Brule sans fumer ni odeur, pas explosive.

Assortiment complets d'Epicerie de premier choix

SPECIALITE—Farine à Boulanger, venant directement des meilleurs moulins de Minnesota.

AGRICULTURE

J'ai l'honneur d'attirer l'attention spéciale de tous les cultivateurs sur mon assortiment complet d'instruments d'agriculture, consistant en faucilles, rateaux, moissonneuses, moulins à battre, etc., etc. Les nombreux commandes qui m'ont été données l'année dernière, m'ont engagé cette année à me procurer d'un assortiment des plus complets, et je suis en état de répondre à toutes les demandes qu'on voudra bien me faire, et de donner non seulement la même satisfaction, mais de fournir quelque chose de supérieur encore en fait d'amélioration et de perfectionnement, sans augmentation de prix.

Les meilleures facilités sont accordées pour les termes de paiement et sont à la portée de tous. Je sollicite donc une visite à mon établissement, et je puis garantir d'avance la plus entière satisfaction.

NOË RÉMILLARD,

Rue St-George,

Trois-Rivières, 5 Juillet 1886.

Maison a vendre.

Une bonne maison en bois avec hangar, etc., et un bel emplacement de 131 par 45 pieds, le tout situé sur la rue Bonaventure au No 139.

Conditions faciles, s'adresser sur les lieux à NARCISSE COSSETTE Propriétaire.

QUELQUES UNS DES AVANTAGES

DES

CELEBRES

AMERS INDIGENES

—LE—

POPULAIRE TONIQUE STOMACHIQUE

1er AVANTAGE—Les "Amers Indigènes" sont à la portée de toutes les bourses. Le pauvre peut en faire usage, et le riche ne peut pas les remplacer avec son argent. Avec un paquet de 25 cts on prépare 3 ou 4 grandes bouteilles d'Amers de trois demiers.

2e AVANTAGE—Les "Amers Indigènes" ne contiennent aucun minéral, mais seulement des plantes de nos campagnes, comme houblon, pissenlit, rhubarbe, et quinze autres plantes les plus populaires.

3e AVANTAGE—On peut en prendre à volonté sans aucun danger.

4e AVANTAGE—Les "Amers Indigènes" agissent sur les intestins, et sont un puissant purificateur du sang.

5e AVANTAGE—Pour ouvrir l'appétit, et aider la digestion, les "Amers Indigènes" sont sans égal.

AVIS

—OO—

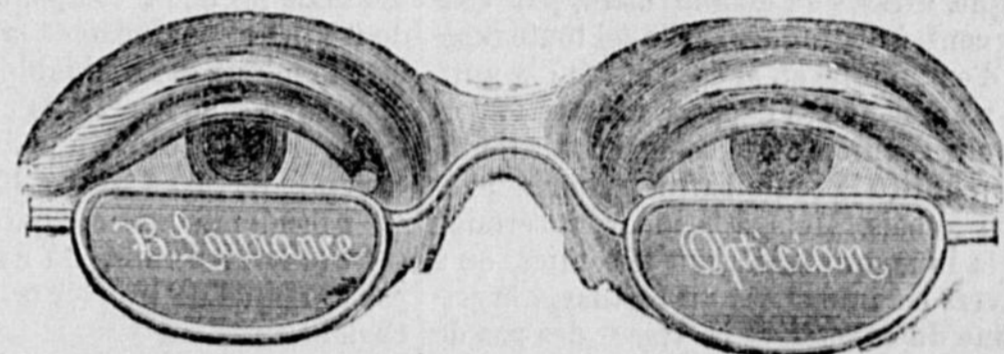
Est par le présent donné que les soussignés sont AGENTS pour vendre l'EAU ST LEON dans les comtés de St Maurice, Champlain et Nicolet et dans la Ville des Trois-Rivières; et afin d'être certain d'avoir la véritable Eau St Leon, il est nécessaire de donner vos commandes à la Pharmacie des Trois-Rivières. Ayant payé un montant assez fort pour l'agence, ils ont seuls le droit de procurer cette Eau minérale aux sources. Ils vont eux mêmes la chercher dans des cruches en verre (des Demijohns empailés) et l'ont en vente dans son état naturel et sans avoir acquis ce mauvais goût de bois. Avis donc aux consommateurs de cette REINE DES EAUX MINERALES.

Venant d'être reçu un assortiment considérable de PARFUMS IMPORTES DE L'ETRANGER, contenant tout ce qu'il y a de NOUVEAU et à la MODE.

EPONGES, CHAMOIS, SERVIETTES A BAIN—BRASSES à cheveux, à habits, à dents, à ongles, Etc SAVONS fin pour toilette et la barbe.—DESINFECTANTS.

DENTIFRICES de tout genre et de tout prix. BANDAGES HERNIAIRES.

UNE GRANDE QUANTITÉ DE LUNETTES DES MEILLEURES QUALITÉS.



Teintures de toutes couleurs dans des Boites en Bois. Médecines Patentées et Propriétaires, Drogue, articles de chimie etc. Prescriptions remplies avec soin et par des Pharmaciens licenciés seulement.

HÖERNER & WILLIAMS

PHARMACIENS DIPLOMES

Les Trois-Rivières 5 Juillet 1886.

RICHE PROPRIÉTÉ A VENDRE

Olivier Dostaler fils, de la paroisse de St Maurice, désirant abandonner la culture, offre en vente, aux conditions les plus avantageuses possibles,

SIX TERRES

Dans la paroisse de St Maurice

1o Deux terres, l'une de 60 arpents en superficie, et l'autre de 100 arpents, dans le rang St Alexis à 1 1/2 mille du village avec maison, granges et dépendances.

2o Deux terres dans le rang St Jean à un demi mille du village, l'une de 60 arpents en superficie et l'autre contenant deux cent cinquante arpents, peut être divisée en plusieurs lots, avec maison, granges et dépendances.

Deux terres dans le bas du rang Sts Marguerite de 60 arpents chacune, avec maison, granges et dépendances. Les quatre premières terres sont au nombre des plus belles et des plus riches de la paroisse de St Maurice, elles seront vendues avec ou sans la récolte.

AUSSI

Deux terres dans la paroisse de Notre-Dame du Mont-Carmel.

Dix terres dans la paroisse de St Narcisse, ces dernières terres sont bien boisées et situées à proximité du chemin de fer des Piles.

DE PLUS

Trois terres dans le 3ième rang du Township de Caxton.

L'acquéreur pourra ne payer qu'un tiers comptant, la balance sera payable à son gré par versements suivant les termes et délais qu'il choisira.

S'adresser à E. M. HART Ecr., aux Trois-Rivières

Ou au Propriétaire OLIVIER DOSTALER Fils.

St Maurice juillet 1886.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC } COUR SUPERIEURE

District des Trois-Rivières }

No 437

JOSEPH BERNECHE, journalier, fils de Norbert, d'occupant en la paroisse de St-Didace, dit District.

Demandeur

REVEREND MESSIRE CHARLES OLIVIER GINGRAS, Prêtre, Curé, de la paroisse de St-Didace dans le dit District, actuellement absent de cette Province.

Il est ordonné au Défendeur de comparaître sous deux mois.

Trois-Rivières, 14 Juillet 1886.

F. X. GUILLET

Dép. P. C. S.

Chs E. Gagnon, L. L. B.

AVOCAT

No 40, coin des Rues St Pierre et Bonaventure.

Batisse du "Journal des Trois-Rivières."

Avis de Faillite

Dans l'affaire de N. MAILHOT & Cie.,

De la manufacture de Cigarettes des Trois-Rivières

FAILLITE.

Des soumissions encadrées: "Soumission de N. Mailhot & Cie" seront reçues par le soussigné jusqu'à 4 heures P. M. MARDI le 3 AOUT pour l'achat de tout l'actif des dits faillis savoir:

Stock de Tabac en feuilles, Cigars, moules.

Et les appareils et machineries de la manufacture au montant d'après l'inventaire à..... \$ 2,074.01

Dettes dans les livres en détail..... 390.33

\$ 2,464.36

Les soumissions doivent être pour le tout (en bloc) pour du comptant et la plus haute ou aucune des 302 missions ne sera pas nécessairement acceptée.

L'inventaire et la liste des dettes dans les Livres peuvent être examinés au bureau du soussigné dans la cité de Montréal et au bureau de H. N. Boire Ecr., Inspecteur dans la cité de Trois-Rivières des quels permission de voir le stock peut être obtenu.

Les créanciers sont notifiés par les présentes de se réunir à notre bureau No. 95 et 98 Rue St Jacques, Montréal, MARDI le 3 AOUT à 4 heures P. M. pour ouvrir toute soumission qui pourrait être reçue et décider quelle action devra être prise sur les dites soumissions.

SEATH & DAVELUY, Curateur.

96 et 98 Rue St Jacques

Montréal, 28 juillet 1886.

AVIS PUBLIC PROPRIÉTÉ A VENDRE

Consistant en un moulin à farine, avec trois paires de moulanges, un Sésak ou séparateur. Deplus un moulin à carder la laine, un moulin à fouler, une faulx, et autres dépendances construit sur une partie du lot No 137 du cadastre d'enregistrement du comté de Champlain pour la paroisse de St Tite. Cette propriété est située sur les chemins au bout d'une route bien a portée pour les paroisses de St Tite et St Stanislas. Le tout à des conditions faciles. Pour plus amples informations s'adresser au soussigné en la dite paroisse de St Tite, propriétaire de l'établissement.

ALPHONSE LANOUETTE.

St Tite 10 juin 1886.

PROVINCE DE QUEBEC } COUR DE CIRCUIT

District des Trois-Rivières }

Dans et pour le comté de Maskinongé.

No. 61

IRENÉE GRAVEL, commerçant de la ville de Louisa-

ville district des Trois-Rivières, Demandeur,

Le Reverend C. O. GINGRAS Ptre ci-devant de la paroisse de St-Célestin dans le district de Trois-Rivières, et actuellement résident aux Etats-Unis d'Amérique.

Défendeur,

Sur motion du demandeur il est ordonné au Défendeur de comparaître dans les deux mois.

Louisa-ville dix juillet mil huit cent quatre-vingt-huit.

CHARLES L. AUGÉ,

C. C. G.

Feuilleton du JOURNAL.

COSTAL L'INDIEN

TROISIEME PARTIE.

CHAPITRE II.

OU LE PLUS EFFRAYE N'EST PAS CELUI QU'ON PENSE.

Le colonel prêtait une oreille attentive au moindre bruit qu'il croyait entendre mais, sauf le murmure de la brise dans les arbres et le glapissement lointain des chacals, sauf la voix de l'oiseau moqueur et le léger frémissement d'une iguane sur les feuilles sèches, tout reposait en silence dans la forêt.

L'air frais et embaumé que respirait don Rafael, le voile de la nuit qui l'entourait de toutes part, ce calme imposant et solennel qui régnait autour de lui, tout semblait le convier aux douceurs du sommeil. Il sentit ses paupières s'appesantir insensiblement, et bientôt une invincible torpeur s'empara de tout son être.

L'homme épuisé par la fatigue du corps ou de l'esprit a besoin de repos; la bienfaisante Providence lui envoie le sommeil pour réparer ses forces. Dans son ineffable bonté, elle l'envoie aussi parfois au condamné, dans la nuit qui précède son supplice, et c'est par elle également que s'explique ce profond sommeil de certains conquérants, la veille du jour où ils allaient livrer l'empire du monde aux hasards d'une bataille sanglante.

Sans être prodigieusement inquiet, le colonel pensait que la prudence exigeait qu'il se tint éveillé. Il lutta longtemps contre le sommeil qui fut le plus fort. Alors il entortilla autour d'une branche de l'arbre et de son corps la longue ceinture de soie que portent encore aujourd'hui, dans son pays, les officiers de son grade; il avait eu soin de la conserver, en la cachant sous sa jaquette. A peine se fut-il ainsi prémuni contre le danger d'une chute, qu'il s'endormit profondément au sommet de son arbre.

La plupart des hommes enrôlés au service d'Arroyo étaient des gens de la campagne, dressés de longue main, par conséquent, à distinguer sur le sol toute espèce d'empreinte, et, si ce n'eût été la nuit, ils n'auraient pas dépassé, sans s'en apercevoir, l'endroit où le colonel avait tout à coup quitté la route battue pour se jeter dans le bois. Mais, à la lueur incertaine de la lune, qui n'éclairait le sentier qu'à travers les interstices du feuillage, la personne du colonel et la trace des pas de son cheval étaient invisibles à leurs yeux.

Ce ne fut qu'à une assez grande distance au delà des premiers taillis derrière lesquels don Rafael avait disparu qu'ils firent instinctivement halte. S'engager tous à la fois dans le bois eût été s'interdire toute chance de trouver celui qu'ils poursuivaient, et, ainsi que le colonel l'avait présumé, il se divisèrent et se mirent deux à deux. Ils s'assignèrent un rayon à explorer, et, après être convenus de se réunir au bout de quelques heures dans la clairière, près du chemin où ils venaient de descendre de cheval, ils se séparèrent pour commencer leur battue.

Quoiqu'en y mettant beaucoup de prudence, à cause de la terrible réputation dont jouissait don Rafael, s'ils s'acquittèrent d'abord de leur tâche avec assez de conscience; mais petit à petit, quand la première ardeur fut un peu calmée, une même idée se présenta à leur esprit presque en même temps. Tous avaient vu avec quelle formidable aisance le colonel s'était défilé de deux d'entre eux, et ils jugèrent qu'ils avaient eu grand tort de s'affaiblir ainsi en se divisant. Cependant comme ils ne pouvaient songer à regagner tout de suite la clairière désignée pour se réunir, avant un laps de temps suffisant pour sauver les apparences, ils continuèrent leur recherche, mais avec une notable nonchalance.

"Caramba! le beau clair de lune, dit Pépé Lobos à son compagnon; cela me fait penser..."

"Ah bah! Ce diable d'homme est introuvable, et je pense que, puisqu'on y voit comme en plein jour, tu pourrais bien m'apprendre ce que tu me fais espérer depuis longtemps, c'est-à-dire le moyen d'amener la carte dont on a besoin pour gagner un albur. J'ai précisément dans ma poche un jeu tout neuf."

"C'est plus facile avec un jeu tout vieux; mais, comme je tiens à l'être agréable, et que, comme tu le dis très-judicieusement, ce colonel du diable est introuvable, je me rends à ta prière, mais pour un instant seulement."

"Sans doute, le temps de battre un peu les cartes."

Les deux insurgés s'assirent sur la mousse, à un endroit où la lune jetait une vive clarté; Pépé Lobos tira son jeu de cartes de sa poche, et la leçon commença. Elle se prolongea de telle sorte, par l'ardeur du maître et la docilité de l'écoulier, que le colonel eut le temps de faire, entre ses deux branches, tous les rêves dont il plut à son imagination de le bercer, avant qu'ils songeassent à interrompre son sommeil.

Déjà, depuis longtemps, deux autres des batteurs de bois s'étaient, à l'égard de don Rafael, d'une courtoisie toute semblable.

"Ainsi, Suarez, avait dit le premier de ces deux hommes au second, c'est bien cinq cents piastres, n'est-ce pas, que promet le capitaine à qui lui livrerait le colonel vivant?"

"Oui, cinq cents piastres, et c'est une belle somme."

"Et, au cas où l'on se ferait casser un bras ou une jambe sans réussir à le prendre, le capitaine a-t-il promis quelque chose?"

"Pas que je sache. Si cependant on lui apportait un certificat en règle..."

"Du colonel?"

"Sans doute."

"Ecoute, ami Suarez, tu as de la famille et moi je suis garçon, et je croirais te faire tort en t'enlevant l'occasion de gagner cinq cents piastres. Je te laisse, en bon camarade, la chance tout entière de prendre ce colonel de Satan, qui vous jette à terre un cavalier comme il ferait d'un chevreau de six semaines, ou, du moins, d'obtenir de lui une attestation bien authentique."

A ces mots le bandit s'étendit sur l'herbe.

"Il y a deux nuits que je n'ai dormi, ajouta-t-il; je tombe de sommeil, et, quand tu auras pris le colonel, tu viendras m'éveiller; n'y manque pas, surtout, sans quoi je dors jusqu'au jour."

"Poltron! répondit Suarez, je vais aller gagner la somme tout seul."

Suarez n'avait pas encore disparu que son camarade ronflait déjà.

Ainsi, sur dix hommes, trois avaient renoncé à poursuivre don Rafael, tandis que le dialogue suivant s'entamait, sur un autre point, entre deux autres:

"Demonio! que voilà une lune ridicule avec sa clarté! disait le premier en maugréant, tout au rebours de Pépé Lobos, qui trouvait cette clarté si propice pour jouer aux cartes. Ce damné colonel n'aurait qu'à nous apercevoir!"

"Le fait est, répondit le second, que ce serait fâcheux, car il s'enfuirait à notre approche."

"Hum! je n'en sais trop rien; il n'a par l'air, d'aimer à fuir."

"Avez-vous vu avec quelle force il a enlevé de sa selle Panchito Jolas?"

"J'ai fait quelques chutes de cheval et je ne m'en porte pas plus mal, et je frémis en pensant à celle du pauvre Jolas... Are Maria! N'avez-vous rien entendu?"

Les deux bandits prêtèrent l'oreille, beaucoup plus effrayés que don Rafael, qui continuait de dormir sur son arbre.

Ce n'était, toutefois, qu'une fausse alerte; mais les deux compagnons venaient de trahir si naïvement la terreur que leur inspirait le formidable colonel, que, le masque sous lequel ils cherchaient à se tromper l'un l'autre une fois tombé, ils convinrent, sans fausse honte, de regagner prudemment la clairière désignée pour le rendez-vous, où ils ne couraient pas le risque de trouver celui qu'ils cherchaient.

Les quatre autres continuèrent leur poursuite avec tant de mollesse, néanmoins, par suite d'une appréhension bien justifiée par le courage et la vigueur athlétique de don Rafael, que trois ou quatre heures après, sur dix cavaliers, huit se retrouvaient dans la clairière où nous les avons signalés dans le précédent chapitre, sans avoir été plus heureux les uns que les autres.

Quant aux deux autres qui manquaient à la réunion, la raison de leur absence était toute simple.

Lorsque Suarez s'était mis en devoir de gagner seul la récompense promise, il avait judicieusement pensé que puisque son compagnon, tout garçon qu'il était, prenait tant de souci de son existence, lui, en sa qualité de père de famille, devait être plus soigneux encore de la sienne propre.

Heureux d'avoir fait preuve de courage sans qu'il lui en coûtât rien, Suarez s'était couché à cent pas plus loin, pour penser tranquillement à sa femme, dont il se félicitait de n'avoir pas à supporter l'humeur aigre, ce soir-là, sur son lit de mousse.

Il se reprochait sa couardise.

Malheureusement il avait compté sans un hôte qui vint le visiter malgré lui, le sommeil, sommeil aussi profond que celui de son camarade. Tous deux dormaient donc à *jambe tendue*, selon l'expression espagnole, tandis que les huit autres, après avoir attendu vainement leur venue, commençaient une délibération que les événements devaient rendre, cette fois, plus sérieuse.

La lune, couchée déjà depuis quelque temps, n'éclairait plus le groupe de bandits réunis dans la clairière; leurs vêtements usés, souillés dans les bivouacs en plein champ, leur accoutrement moitié campagnard, ainsi que leurs figures sinistres, présentaient à l'oeil du crépuscule un aspect à la fois effrayant et pittoresque.

Tandis qu'autour d'eux dix chevaux essayaient de tromper leur faim en déchirant les feuilles des buissons contre lesquels retentissait avec un bruit de ferraille le mors qui les empêchait de broyer leur maigre pâture, les huit cavaliers, le cartouchier à la ceinture, la carabine en travers sur les genoux et la dague dans la jarretière de la botte, écoutaient les discours de Pépé Lobos.

"Suarez et Pacheco ne reviendront jamais, disait-il; il est évident que ce colonel de Belzébuth les aura poignardés ou écrasés sans bruit, comme le pauvre Panchito Jolas, et, quoique nous ayons battu le bois toute la nuit sans rien trouver..."

"Nous l'avons battu avec acharnement, interrompit l'un des deux insurgés qui avaient eu une si grande peur de rencontrer le colonel."

(A continuer)

CAPITAL - - - \$10,000,000

DEPOT AVEC LE GOUVERNEMENT CANADIEN

100,000.

RECLAMATIONS PROMPTEMENT

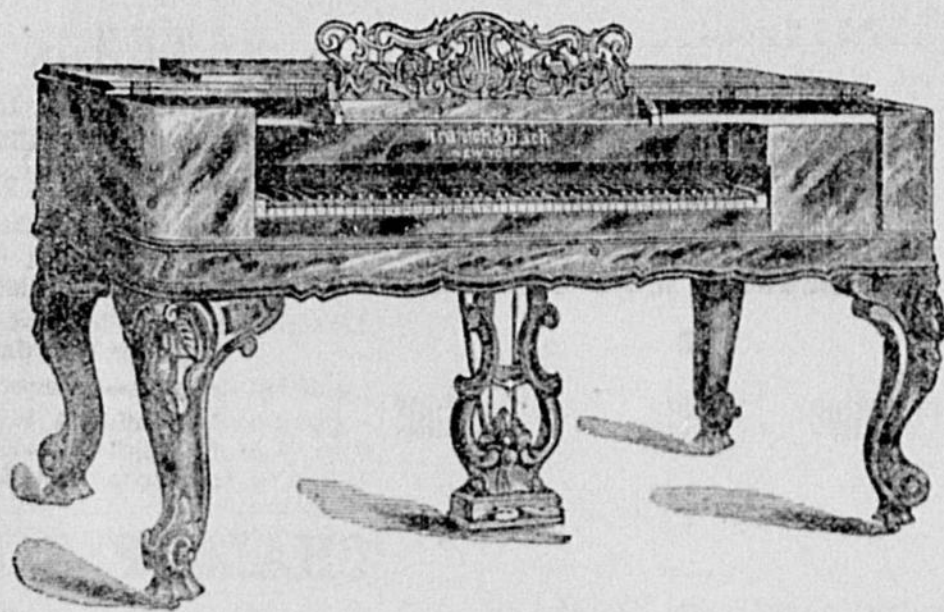
ET EQUITABLEMENT

RÉGLÉES.

THE CITY OF LONDON
COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU
DE LONDRES, ANGLETERRE.
BUREAU OUVERT De 8 Hrs A. M. à 8 Hrs P. M.
NO 41 RUE ROYALE
TROIS-RIVIERES,
L. T. DESAULNIERS,
Agent pour le District des Trois-Rivières

Dominion Organ & Piano Co.
BOWMANVILLE ONT.

Piano carré, droit et à queue, Harmonium de salons et d'Eglise.



MONTREAL.

L. E. N. PRATTE, AGENT GENERAL.

J. B. GIROUX, AGENT
194 RUE NOTRE-DAME
TROIS-RIVIERES, P. Q.

Tout instrument est garanti et vendu aux conditions les plus faciles.
De plus agent Principal pour la machine à coudre "SINGER" de New-York.

J. B. GIROUX.



CONSERVEZ VOTRE VUE

ET PAS D'AUTRES LUNETTES QUE CELLES DE

FRANK LAZARUS

(Ci-devant de la maison Lazarus & Morris)

CELEBRES LUNETTES ET LORNGNONS.

Ces Lunettes et Lorgnons ont été en usage depuis 35 ans et ont toujours donné la plus entière satisfaction. Ce sont les lunettes les plus parfaites. Elles ne causent aucune fatigue et durent plusieurs années sans besoin d'être changées.
En vente chez M. COMTOIS & Cie Pharmaciens Trois-Rivières.

Seuls agents.

LAJOIE & FRERE.

Marchandises-Sèches.

En Gros et en Détail.

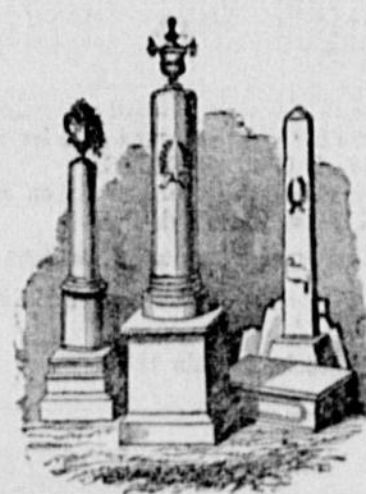
ENSEIGNE DU MOUTON D'OR

NO. 138 RUE NOTRE-DAME.

TROIS-RIVIERES.



Ils invitent spécialement les familles à venir visiter leur magasin avant d'acheter ailleurs.
Des modestes sont attachées à l'établissement.
24 Octobre 1875.



ATELIER DE MARBRE
DES TROIS-RIVIERES

—TENU PAR—

E. A. LACROIX

Sculpteur sur marbre, granit, pierre, &c., &c.

M. Lacroix est en état d'exécuter avec habileté et avec tout le soin et la promptitude désirables toutes espèces de commandes pour travaux en marbre, granit et pierre. Autels en marbre pour églises, objets d'ornementation, pierres tombales, garnitures de cheminées de salon et tout autre ouvrage de cette spécialité.
Trois-Rivières, 9 Mars 1882.—1 a



ENCHERE

TERRES A PHOSPHATES.

AVIS est par le présent donné que MARDI le VINGT-DEUXIEME jour du mois de JUIN 1886, l'on procédera, à l'Hôtel-de-Ville de Hull, Province de Québec, à la vente par enchère d'une étendue d'environ 14,500 acres de terres, situées dans la région des Phosphates de chaux, comté d'Ottawa.

L'on pourra se procurer, au département des terres de la Couronne, Québec, ou des agents des terres de la Couronne, à Montréal, Hull et Thurso, P. Q., ou aux agents des bois de la Couronne à Montréal et à Ottawa, la liste des lots qui devront être offerts en vente.
W. W. LYNCH, Commissaire.

Département des Terres de la Couronne, Québec 20 mai 1886.
27 mai 1886.



PR OV INCEDEQUEBEC

AVIS PUBLIC

MERCREDI, le 30 JUIN prochain, (1886), à ONZE heures A. M., dans l'une des salles du Département des Terres de la Couronne, à Québec, seront vendus, à l'enchère, des baux de terrains non encore concédés, bordant quelques rivières fréquentées par le saumon, sur les côtes Nord et Sud du fleuve et du golfe St-Laurent ainsi que bon nombre de lacs, dont la majeure partie situés sur le parcours de la ligne du chemin de fer de Québec, au Lac St Jean.

Une liste détaillée de ces lacs et rivières est publiée dans la Gazette Officielle de Québec, du 29 mai courant. Pour plus amples informations s'adresser au Département des Terres de la Couronne.
W. W. LYNCH, Commissaire des Terres de la Couronne, Québec, 29 mai 1886.

IMPRIMERIE

DU

JOURNAL

40 COIN DES RUE

St-Pierre & Bonaventure

TROIS-RIVIERES

On imprime à cette établissement avec la plus grande ponctualité et dans les derniers goûts tous les ouvrages de ville :

- Têtes de comptes,
- Memorandums,
- Cartes d'affaires,
- Et de visite,
- Billets promissoires,
- Enveloppes,
- Catalogues,
- Listes des prix,
- Programmes,
- Circulaires,
- Affiches,
- Placards,
- Lettres funéraires, etc., etc.

- Blanc de sommation,
- Demandes de plaidoyer,
- Fiat,
- Comparutions,
- Déclarations sur billets,
- Déclarations sur compte,
- Déclarations d'acte d'hypothécaire,

Pour les avocats.

- Subpoena,
- Affidavit,
- Inscriptions,
- Inventaires de production,
- Saisies arrêtés après jugement,
- Brefs de saisie-gagerie,
- Procès-Verbaux de saisie,
- Oppositions,
- Mémoires de frais, &c.

Pour les Notaires.

- Blancs de billets,
- Quittances,
- Procurations,
- Transports,
- Contrat de vente,
- Contrats de Mariage,
- Baux à Loyer
- Toute commande par écrit sera exécutée sans délai

LE

Journal des Trois-Rivières

Est imprimé et publié par GEDEON DESILETS & FATH, Propriétaires-Éditeurs, à qui toutes lettres, envois, etc. doivent être adressés FRANCO, à l'Imprimerie No. 40 Coin des Rues St. Pierre et Bonaventure, les Trois-Rivières.

CONDITIONS,

Le JOURNAL DES TROIS-RIVIERES paraît tous les LUNDI et JEUDI de chaque semaine.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an, deux fois la semaine (Frais de port compris)	\$2.00
Six mois do do	\$1.00
Pour les Etats-Unis	\$2.00
Un an, Edition HEBDOMADAIRE do	\$1.00
Six mois do do	\$0.50

INVARIABLEMENT PAYABLE D'AVANCE.

On ne peut s'abonner pour moins de six mois.
Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payé les arriérés s'il y en a.

TARIF DES ANNONCES.

Les annonces sont cotées sur TYPE BASTIEN, aux conditions suivantes :
Première insertion, par ligne, \$0.10
Chaque insertion suivante par ligne, \$0.05

Une remise libérale est accordée pour les annonces long terme.
Toute correspondance, etc. doit être munie d'un timbre responsable.